



TRAVAIL EN HAUTEUR – PORT DU HARNAIS (4 heures)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel concerné par les travaux en hauteur, de définir une organisation du travail adaptée puis d'utiliser les moyens de protection nécessaires.

PUBLIC

Toute personne amenée à travailler en hauteur et à utiliser un harnais.
La formation est accessible pour toutes personnes en mobilité réduite.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Être capable d'identifier et d'appliquer la réglementation liée au travail en hauteur.
Être capable de vérifier l'état de conformité du matériel.
Être capable d'apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages.
Être capable d'identifier les mesures organisationnelles adaptées au travail à réaliser.
Être capable d'utiliser un harnais antichute en sécurité

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aptitude médicale validée par le Médecin du Travail

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Tous les 5 ans

ATTRIBUTION

Attestation individuelle de formation

MODE

inter ou intra/entreprise

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

ADVITAM PREVENTION

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4121-1 du Code du Travail
Recommandations R430 et R431 de la CNAM

INTERVENANT(S)

Formateurs experts en Santé ,Sécurité et condition de travail

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Pédagogie par objectif et approche par compétence

CONDITION D'ÉVALUATION

Évaluation sommative au cours des mises en situation

Programme théorique et pratique

Les principes de prévention

- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques appliquée aux travaux en hauteur
- La documentation associée

Les mesures de sécurité organisationnelles

- La préparation du chantier
- Les mesures concernant l'utilisateur
- Les compétences des utilisateurs
- L'encadrement du chantier

Les mesures de sécurité techniques

- Le choix des équipements d'intervention
- Les équipements de protection individuelle
- La vérification et l'entretien des équipements

Les situations d'urgence

- Les conséquences d'une chute avec le port du harnais
- La conduite à tenir après une chute

PARTIE PRATIQUE

Réception et vérification du matériel nécessaire au travail en hauteur

- Prise en compte et application de l'ensemble de la documentation
- Vérification visuelle et tactile de l'état de conformité du matériel avant utilisation

Conformité d'une installation préexistante

- Vérification de la conformité et de l'adaptation du matériel installé
- Effectuer l'examen de l'état de conservation

Sécurisation d'une zone de travail

- Mise en œuvre d'une installation provisoire

Utilisation d'un harnais antichute

- Mise en œuvre du harnais et des systèmes de liaison

Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux